



Echange Permis de conduire

Par **hot**, le **02/01/2016** à **17:50**

bonjour,
ma question est la suivante:
je vie en France depuis 2011 et avant j'éte en Espagne et j'eu mon Permis de conduire(B) la bas et comme j'ai dit depuis 2011 je vie ici en France et je conduisé avec mon Permis Espagnol et j'ai commis un infraction en avril 2014 et j'éte obligé de le changé contre un français mais j'éte le changé ou mois de novembre 2015 car j'avais pas le temps et je travaillé loin de chez moi et maintenant la sous préfecture ma refusé l'échange que faire maintenant svp car j'ai besoin de mon permis pour travaillé merci bcp d'avance

Par **LESEMAPHORE**, le **02/01/2016** à **18:43**

Bonjour
Désolé , je ne comprend pas.
Vous l'avez échangé ou non ?
Vous détenez le permis espagnol ou la préfecture vous l'a confisqué?

Par **youris**, le **02/01/2016** à **18:56**

bonjour,
" L'échange du permis de conduire européen est obligatoire lorsque son détenteur commet en France une infraction au code de la route, entraînant une mesure de restriction, de suspension, d'annulation du permis ou une perte de points."
source:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1758>

par contre, il faudrait que hot indique le motif du refus d'échange de son permis.

salutayion